



Courrier reçu de la prefecture

Par **manelamin**, le **30/10/2013** à **12:15**

bonjour,aujourd'hui j'ai reçu le courrier suivant:
par courrier du 10 october 2013 vous avez déposé une demande conformément aux dispositions de la circulaire du 28 novembre 2012 relative à l'admission exeptionnelle au séjour au titre de l'article L313 11 7 du code de l'entrée duséjour des étrangers et du droit d'Asile ou de l'article des accords bilatéraux entre la France et votre pays .
je vous infnorme que votre dossier est en cours d'instruction.vous serez informmée par courrier de la suite réservée à votre demande.
je vous prie de bien vouloir agréer madame l'expression de mes sentiments les meilleurs.

est ce que je peux dire c'est un bon signe ou non??
merci pour vos réponses

Par **manelamin**, le **31/10/2013** à **09:24**

quelqu'un peut m'aider svp

Par **océan77**, le **01/11/2013** à **15:58**

Bonjour
Ta déposé quand ton dossier de régularisation ??
As tu fait une lettre de rappel à la préfecture si c'est oui c'est juste une réponse pour vous dire

que votre dossier est en cours de traitement
Cdlt

Par **manelamin**, le **01/11/2013 à 16:47**

bonjour ocean ça fait maintenant presque un mois depuis la date de de depot et j'avais pas écrit une lettre de rappel
cdt

Par **océan77**, le **01/11/2013 à 17:16**

Bonjour
Vous avez déposé dans quel préfecture ??
Le jours ou vous avez déposer ils vous on remis une attestation de dépôt ?? Si c'est non donc elle vaut une attestation de dépôt
A mon avis ce n'est pas un mauvais signe

Par **manelamin**, le **01/11/2013 à 17:18**

c'est la seine maritime!

Par **océan77**, le **01/11/2013 à 17:22**

Rebonjour
À mon avis c'est équivalent une attestation de dépôt , c'est juste pour vous informer que votre dossier est enregistré et il est en cours d'instruction
C'est trop trop de dire quoi que ce soit
Bonne chance

Par **manelamin**, le **01/11/2013 à 17:23**

merci beaucoup